Charte du TROPHEE HISTORIQUE des REGIONS de France

2027

Nos manifestations, qui se nomment aujourd'hui « Randonnées de Navigation Régulée », suite à l'accord (historique) signé à l'été 2024 entre la FFVE et la FFSA, toujours placées sous l'égide de la FFVE, se déroulent selon des règlements similaires et répondent à un souci de qualité. Nous partageons une même conception des randonnées de navigation régulée pour véhicules d'époque faite d'un esprit de saine émulation, tempéré de fairplay, entre bons conducteurs et copilotes appréciant la convivialité.

I - Le principe de chaque manifestation est le même : les participants doivent parcourir le bon itinéraire en suivant les indications d'un road-book et en respectant les horaires proposés par l'organisation. Conformément à la réglementation (règles techniques et de sécurité RTS, Code du Sport, 28 juin 2024), la moyenne générale entre deux contrôles horaires (CH) ne dépasse pas 50 km/h.

II - Nos manifestations sont réservées aux véhicules mis en circulation avant le 31 décembre 1995 pour les 3 catégories EXPERT, NAVIGATION et REGULARITE.

III - Nos manifestations sont organisées conformément au décret n° 2017-1279 du 9 août 2017, et également conformes au Code du Sport. Elles se déroulent sur route ouverte et dans le respect du Code de la Route. Ce ne sont pas des épreuves de vitesse. La manière dont elles sont organisées - conception du road-book, temps de passage proposés, emplacement des contrôles - incite les participants à une conduite prudente. Le règlement de chaque épreuve prévoit des pénalités en cas d'imprudence manifeste. Ces manifestations sont dirigées par un collège d'organisateurs dont les décisions sont souveraines.

IV - Le Trophée Historique des Régions de France assure l'homogénéité et garantit la qualité des manifestations participantes. La longueur totale du parcours, qui peut comporter une étape de nuit, est comprise entre 300 et 500 km, répartis sur deux ou trois jours, et trois à sept étapes. Un soin particulier est apporté à l'accueil des participants, à la convivialité ainsi qu'à la mise en valeur des richesses touristiques et des productions locales. Les équipages débutants font l'objet d'une attention personnalisée.

V - Trois catégories peuvent être proposées : NAVIGATION, EXPERT et REGULARITE.
Chaque rallye peut proposer une, ou deux, ou trois catégories :

- En catégorie NAVIGATION, les road-books sont établis en flécher métrer ou non métré, cartographie tracée ou non tracée, notes littéraires, fléché allemand (arête de poisson), etc. Il peut y avoir des cases inversées. Les temps de passage sont relevés au départ et à l'arrivée. En cours d'étape, des temps intermédiaires de passage (TIP) sont prévus pour fluidifier le trafic, respecter la moyenne en-dessous de 50 km/h. L'avance et/ou le retard sont pénalisés. Il n'y a pas de zones de régularité.

- En catégorie EXPERT, les road-books présentent un niveau de difficulté de navigation supérieur. Ils comprennent quelques tests de sécurité routières (zones de régularité) au cours desquels le respect des temps de passage proposés est contrôlé à la minute ou à la seconde, sur des distances courtes, maximum 20 à 25 km, et sans difficulté de navigation. L'avance et/ou le retard sont pénalisés.

- En catégorie REGULARITE, il y a un certain nombre zones de régularité de longueur variable, avec pénalités pour avance et/ou retard. Mais avec une navigation beaucoup plus simple, fléché métré ou non, cartographie tracée ou majoritairement tracée.

VI - Les règles de classement départagent les participants avant tout sur le suivi du bon tracé, et également sur le respect des temps de passage proposés. Le barème de référence des pénalités est indiqué dans le règlement particulier de chaque manifestation. Pour tenir compte de la disparité des véhicules et ne pas défavoriser les plus anciens, un coefficient d'ancienneté peut être appliqué aux pénalités de contrôle. Ce coefficient ne s'applique pas aux contrôles de passage. En cas d'égalité, le classement est établi en fonction de l'année du véhicule, du plus ancien au plus récent, et si besoin de la plus faible cylindrée vers la plus haute. Un équipage ne peut être classé dans une épreuve que s'il en a fait tout le parcours, et sans changer de véhicule. Le classement est basé sur la fiche d'engagement signée du participant.

VII - En fin de saison le Trophée récompensera les 5 premiers pilotes et copilotes ayant marqué le plus de points dans les différentes épreuves, toutes catégories confondues (donc un seul classement pilote et un seul classement copilote, 10 récompenses). Seuls seront pris en compte les 6 meilleurs résultats d'un même concurrent (principe du double joker) sur 8 possibles. Le barème des points attribués lors d'une épreuve est : 25 pts au premier, 22 au deuxième, 20 au troisième, 18 au quatrième, 17 au cinquième, 16 au sixième, etc. et 1 pt à partir du vingt et unième. Chaque participant ayant pris le départ marquera donc au moins 1 pt.
En outre, un bonus récompensera la fidélité au Trophée : 3 pts de bonus à la 2e participation au Trophée 2027, 6 pts à la 3e, 9 pts à la 4e, 13 pts à la 5e, 17 pts à la 6e, 21 pts à la 7e, 25 pts à la 8e.
La remise des prix aura lieu le samedi 6 novembre 2027 au salon Epoqu'Auto à Lyon.
Les récompenses et dotations ne seront remises que si les participants sont présents à la remise des prix.

VIII - Afin de répondre aux questions que pourraient se poser les participants sur le déroulement d'une épreuve, l'application de règlement et de la charte ou le classement, un « relation concurrent » au sein de chaque organisation sera désigné. Les réponses seront apportées directement et rapidement au demandeur.

Olivier SUSSOT - Marc DUPRE - Patrick DARLEY - Jean BOUYCHOU - Cyrille XIFFRE - Jean CARRET - Patrice NORMAND - Jean Pierre HERMAND - Pascal PELLEGRIN